



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2^e COMITÉ STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENT

Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030

Dossier de presse - Lundi 13 avril 2026



MARINA FERRARI

Ministre des Sports,
de la Jeunesse
et de la Vie associative

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 doivent être à la hauteur des défis environnementaux auxquels nos territoires de montagne sont confrontés. Nous faisons le choix d'un modèle exigeant, qui conjugue excellence sportive, innovation et responsabilité écologique. Au-delà de l'événement, notre ambition est d'embarquer durablement l'ensemble des territoires alpins dans la transition écologique, en mobilisant les acteurs locaux, les collectivités, les entreprises et les citoyens. Ces Jeux seront un levier concret pour transformer les pratiques, accélérer les dynamiques déjà engagées et construire un héritage utile aux générations futures.

MATHIEU LEFEVRE

Ministre délégué chargé
de la Transition écologique

Avec les Jeux des Alpes françaises 2030, nous ne visons pas seulement la performance sportive mais aussi l'excellence environnementale. Nous nous donnons tous les moyens pour que ce grand événement international s'inscrive pleinement dans notre trajectoire de transition écologique. Face aux défis spécifiques des territoires de montagne, nous faisons le choix de l'exemplarité : réduire notre empreinte, préserver nos écosystèmes et accompagner des transformations durables, en lien étroit avec les acteurs locaux. Notre ambition est claire : faire de ces Jeux un héritage utile et concret pour nos territoires.

FABRICE PANNEKOUCKE

Président de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le début de cette aventure olympique, nous avons œuvré, avec Laurent Wauquiez, pour des Jeux 2030 durables, respectueux de l'environnement et résolument tournés vers la montagne de demain. L'adoption de cette feuille de route environnementale en est la parfaite illustration. Après Albertville 92, Auvergne-Rhône-Alpes dispose déjà de nombreuses infrastructures et se distingue également par son écosystème innovant et souvent leader pour aborder tous les enjeux environnementaux. Notre Région mettra toute ses forces pour que ces Jeux 2030 soient un modèle de sobriété.

RENAUD MUSELIER

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Président délégué
de Régions de France

« Les Jeux d'hiver 2030 dans les Alpes françaises doivent être un exemple d'excellence, mais surtout un modèle de responsabilité. Cette feuille de route fixe un cap clair : engager nos territoires dans une transition environnementale ambitieuse. Face au défi climatique, nous faisons le choix d'organiser des Jeux utiles aux territoires, sobres et durables. C'est une ambition collective, au service des générations futures. »

EGDAR GROSPIRON

Président du comité
d'organisation
des Jeux Olympiques
et Paralympiques d'hiver
des Alpes françaises 2030

« L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes Françaises 2030 s'inscrit dans un contexte d'exigence environnementale sans précédent. Au cœur de territoires particulièrement sensibles au changement climatique, nous avons la responsabilité collective de concevoir des Jeux en phase avec les enjeux de notre temps.

Dans cette perspective, l'État a structuré une gouvernance environnementale ambitieuse à travers sa feuille de route, à laquelle le COJOP Alpes Françaises 2030 s'associe pleinement. Notre ambition est claire : faire des Alpes 2030 un projet utile, responsable et ancré dans son territoire, en conciliant excellence opérationnelle et exemplarité environnementale, au service d'un héritage durable. »

DAMIEN ROBERT

Directeur général
de la Solideo Alpes 2030

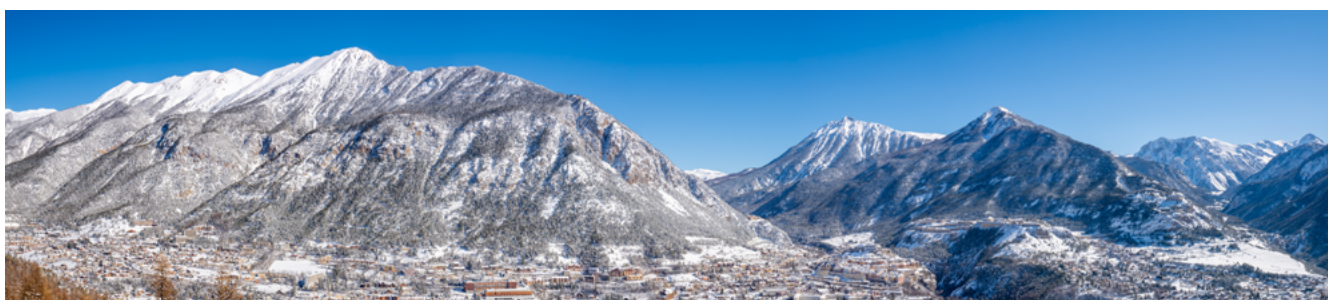
« Ce deuxième comité stratégique de la feuille de route environnementale des Jeux de 2030 marque une étape clé avec la formalisation de huit enjeux et de leurs déclinaisons. La Solideo Alpes 2030 confirme son engagement à livrer des ouvrages exemplaires autour de cinq priorités : bâtir durablement, décarboner les mobilités vers les stations, concevoir des infrastructures sportives sobres et innovantes, préserver la biodiversité et les ressources en eau, et promouvoir l'économie circulaire. Ces priorités sont déjà déclinées dans les conventions et marchés pour la réalisation de nos ouvrages. »

ALPES FRANÇAISES 2030 : DES JEUX EXEMPLAIRES ET DURABLES

Alors que les territoires de montagne sont en première ligne face au dérèglement climatique, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 constituent une opportunité unique : **célébrer les sportifs et les Alpes tout en accompagnant l'adaptation durable des massifs alpins.**

Dans ce contexte, les Jeux des Alpes françaises 2030 portent une ambition claire : **proposer des modèles durables, résilients et ancrés dans les réalités locales**, capables de démontrer qu'un grand événement sportif international peut être un **accélérateur de la transition écologique des territoires.**

Après le succès de Paris 2024, la France fait le choix d'assumer pleinement cette responsabilité. Les Jeux des Alpes françaises 2030 ne seront pas seulement un rendez-vous sportif : ils seront **un véritable démonstrateur des adaptations engagées dans nos montagnes**, en cohérence avec la planification écologique nationale et territoriale.



LA FEUILLE DE ROUTE ENVIRONNEMENT DES ALPES 2030

Dans le cadre du **Plan Héritage de l'État pour les Alpes françaises 2030**, le Gouvernement a lancé la préparation d'une **Feuille de Route Environnement des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030**.

Co-construite par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et la DIJOP, en collaboration avec le COJOP, la SOLIDEO Alpes 2030 et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette feuille de route vise à :

- **Limiter l'empreinte environnementale** des Jeux en agissant sur les principaux postes d'impact et promouvoir une gestion durable des sites, des infrastructures et des territoires hôtes ;
- **Assurer l'exemplarité et la cohérence** de ces Jeux avec les engagements nationaux France Nation Verte (Stratégie nationale bas carbone, Plan national d'adaptation au changement climatique, Stratégie nationale biodiversité, etc.) et les ambitions territoriales en matière de transition écologique, en impliquant les acteurs locaux, y compris les entreprises, et la population à travers la concertation, la participation et l'appropriation des enjeux environnementaux ;
- **Constituer un héritage environnemental des Jeux** en devenant un tremplin pour la transition écologique à la fois du modèle montagnard mais aussi de l'organisation de grands événements sportifs dans un contexte de nécessaires adaptation au changement climatique et de lutte contre le déclin de la biodiversité.

UNE MÉTHODE COLLECTIVE, STRUCTURÉE ET EXIGEANTE

Depuis juin 2025, les premières phases d'élaboration de la Feuille de route ont débuté :

Phase 1 : Consolidation environnementale (mai 2025 – octobre 2025)

→ Près de 100 personnes mobilisées

- Recensement de l'ensemble des données d'entrée : engagements nationaux et régionaux, initiatives spécifiques au monde du sport et aux grands événements sportifs internationaux, spécificités du projet Alpes 2030 et engagements pris lors de la candidature, etc ;
- Construction d'un état des lieux des enjeux environnementaux liés aux Jeux par secteur et par levier de planification écologique.

Phase 2 : Instruction des scénarios et partage des ambitions (octobre 2025 – mars 2026)

→ 140 participants impliqués

- Alignement des priorités entre l'ensemble des parties prenantes ;
- Définition d'objectifs concrets, partagés et réalistes ;
- Élaboration d'indicateurs de suivi et de méthodes d'évaluation.

Phase 3 : Conception de la feuille de route (novembre 2025 – avril 2026)

- Rédaction d'un document de référence structurant : la Feuille de Route Environnement ;
- Formalisation des principes de la démarche, des objectifs chiffrés, des actions à conduire.

Phase 4 : Consultation des instances et transmission (avril 2026 - juin 2026)

- Saisine des principales instances nationales pour avis sur la Feuille de Route Environnement :
 - Conseil national de la transition écologique, Conseil national de la Montagne, Comité national de la biodiversité, Conseil national de protection de la nature, Comité national de l'eau, Haut conseil pour le climat, Conseil national de l'alimentation, Groupe santé environnement, Comité de massif des Alpes, ainsi que les instances régionales compétentes.
- Transmission de la Feuille de route à l'Autorité Environnementale au niveau national ;
- Consultations auprès des populations locales dans une logique de transparence.

Depuis le début des travaux et jusqu'en 2030, deux comités suivent les avancées de la feuille de route :

Comité Technique (COTECH)
animé par la DIJOP et le SGPE

Comité Stratégique (COSTRAT)
co-présidé par les ministres
chargés des Sports et de l'Environnement

Le **Groupe d'experts**, piloté par la DIJOP et composé de spécialistes climat, biodiversité, eau, scientifiques régionaux et personnalités qualifiées, accompagnera la mise en œuvre de la Feuille de Route Environnement pour garantir sa rigueur scientifique, anticiper les enjeux sensibles et éclairer les décisions.

En complément de la **Commission Environnement du COJOP**, le groupe travaille en collaboration avec les pilotes des actions et assure un suivi régulier des avancées. Le **Commissariat général au développement durable** coordonnera l'évaluation des impacts environnementaux de la Feuille de route pour mesurer les bénéfices des actions mises en œuvre. Le Commissariat assurera en outre la coordination méthodologique des autres travaux de quantification des impacts environnementaux des JOP 2030 dans un souci de transparence et de rigueur scientifique.

LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX PHARES DES JEUX DES ALPES FRANÇAISES 2030

À l'issue du comité stratégique environnement, le projet de Feuille de route Environnement des Jeux des Alpes Françaises 2030 se concrétise autour d'objectifs ambitieux et mesurables.

Les objectifs se déclinent selon 8 grands enjeux clés, une sélection de ces objectifs figurent ci-après :

#ENJEU 1 : ÉMISSIONS (notamment transports)

Optimiser les transports, accélérer les stratégies de mobilités décarbonées régionales et locales, et s'engager sur des projets locaux de compensation carbone en priorité agricole

- Se fixer, d'ici juin 2026, un objectif global quantifié et vérifiable de réduction de l'empreinte carbone, plus ambitieux que Milan Cortina 2026 et aligné sur la trajectoire nationale (baisse des émissions de -5 % par an).
- 100 % des spectateurs accèdent aux sites et hébergements officiels en transports collectifs – zéro voiture individuelle (hors public à besoins spécifiques).
- 0 hélicoptère hors secours et sécurité.
- Tous les déplacements des athlètes et officiels seront décarbonés.
- 100 % de compensation carbone en projets locaux Label Bas Carbone, prioritairement via des projets agricoles.

#ENJEU 2 : ÉNERGIE

Viser la sobriété et l'efficacité énergétique, sécuriser l'approvisionnement pour un héritage de long terme, maximiser le recours aux énergies décarbonées adaptées aux usages.

- 100 % des besoins en fonctionnement nominal couverts par le réseau et par de l'énergie décarbonée.
- 100 % des groupes électrogènes de secours fonctionneront sans énergie fossile.

#ENJEU 3 : AMÉNAGEMENT

Restreindre l'artificialisation, engager des constructions et rénovations de référence comme héritage, en maximisant l'usage des matériaux biosourcés dont le bois, récoltés et transformés en France et bénéficiant d'une traçabilité, penser les pratiques sportives vis-à-vis des milieux.

- Plus de 90 % d'infrastructures existantes utilisées pour les sites de compétition.
- Restriction de l'artificialisation des sols à moins de 30 hectares pour les projets pérennes.
- 100 % des nouvelles constructions viseront le label Bâtiment Biosourcé 2024, avec plus de 60 % de bois certifié local (Bois de France ou bois des Alpes).

#ENJEU 4 : ÉCOSYSTÈMES & BIODIVERSITÉ

Faire des Alpes un territoire pionnier en matière de préservation de la biodiversité en valorisant de manière soutenable le patrimoine naturel et le paysage local.

- 0 épreuve en Zones de Protection Forte (ZPF) et 100 % des stations hôtes reconnues Territoires Engagés pour la Nature.
- Renforcer la protection des glaciers alpins en classant, dès 2028, 10 000 hectares supplémentaires en zone de protection forte.
- 100 hectares de projets de conservation, restauration ou renaturation locaux, en complément des obligations réglementaires « Éviter-Réduire-Compenser ».
- 100 % des stations hôtes reconnues Territoires Engagés pour la Nature.



#ENJEU 5 : ALIMENTATION

Dans la continuité de l'héritage de Paris 2024, privilégier les produits sains, durables et de qualité dont les produits bio (notamment grâce aux Projets alimentaires territoriaux - PAT), mettre en valeur le patrimoine gastronomique local et limiter le gaspillage alimentaire.

- 100 % des restaurants collectifs des territoires hôtes respecteront les obligations EGalim et valoriseront les circuits alimentaires locaux.
- 100 % des ressources alimentaires non consommées seront collectées et redistribuées selon le label anti-gaspillage.
- Des objectifs quantifiés en matière d'approvisionnement alimentaire locale, durable et de qualité seront fixés, après concertation avec les filières, d'ici 2028.

#ENJEU 6 : EAU

S'engager pour la sobriété et inscrire la consommation d'eau liée à la production de neige dans un cadre de gestion transparente et partagée de cette ressource afin d'optimiser ses usages.

- Aucun accroissement des volumes autorisés de prélèvement d'eau, avec un suivi précis de la consommation et une réduction ciblée pour la production de neige.
- Réalisation de projections scientifiques sur l'enneigement et la ressource en eau afin de définir des objectifs de sobriété cohérents avec ceux du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée.
- Publication transparente des données avant et après l'événement.

#ENJEU 7 : « UNE SEULE SANTÉ »

Anticiper, mesurer et prévenir tout risque de pollution air / sol / eau et réduire au maximum les nuisances lumineuses et sonores.

- 0 PFAS dans les produits textiles d'habillement et chaussures pour le personnel des JOP et les athlètes français.
- 0 PFAS dans les produits de fart de ski.
- Viser 3 labellisations « réserve internationale de ciel étoilé » dans l'aire d'adhésion des Parcs nationaux des Alpes.

#ENJEU 8 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Veiller à la sobriété de consommation de matière et d'emballages notamment plastiques, anticiper la seconde vie de l'ensemble des matériaux, équipements et autres objets en phase de conception, faire date sur la comptabilisation de l'empreinte matière.

- 100 % des sites hôtes engagés dans une démarche 0 déchet sauvage
- 100 % des sites équipés de points d'eau accessibles et signalés, autorisation de certaines gourdes personnelles.
- Zéro contenant à usage unique, bouteille, objet publicitaire en plastique.
- Au moins 80 % des déchets valorisés, avec l'objectif de tendre vers 90 % afin d'anticiper la mise en œuvre de la législation européenne.

Avec cette feuille de route, l'État s'engage concrètement pour des Jeux exemplaires et durables.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports,
de la Jeunesse et de la Vie associative

Bureau de la délégation
à la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 98 25 - 06 77 37 44 37